

Plantes invasives : un plan d'action efficace pour coordonner les mesures

François Monin (PDC)

Les plantes invasives sont nombreuses et prolifèrent dans le canton du Jura. Le changement climatique favorise cette tendance, permettant à de nombreuses espèces de trouver, ici, un terreau favorable. Les échanges internationaux, l'achat de plantes exotiques sur internet et l'importation de matériel végétal accélère cette problématique.

Il existe deux types de plantes invasives. Les premières, appelées néophytes, regroupent l'ensemble des végétaux ornementaux introduits sous nos latitudes et qui se sont échappés dans les milieux naturels. Là, trouvant un terrain propice, les néophytes prolifèrent et bousculent l'équilibre de la biodiversité. Communément, lorsque le terme de plantes invasives est utilisé, il évoque la seconde catégorie. Cette dernière concerne les plantes autochtones. Elles profitent souvent de l'espace laissé libre et de conditions favorables à leur développement. Lorsque leur déploiement devient incontrôlable, ces plantes problématiques sont alors qualifiées d'invasives.

Les néophytes sont strictement réglementées et des bases légales existent pour les réguler. Selon la gestion des surfaces, les communes et le canton sont chargés de l'exécution des mesures aux bords des routes, des voies ferroviaires, des rivières et en forêt. Souvent, et par faute de connaissance, les communes n'appliquent pas les moyens de lutte en vigueur. En ce qui concerne les plantes invasives, aucune base légale ne permet aujourd'hui de les réguler. La problématique est autant environnementale qu'agricole et est en augmentation avec le changement climatique. Finalement, et à titre d'exemple, le Jura disposait d'un groupe « Néobiontes invasifs ». Ce dernier ne s'est réuni qu'à une seule reprise lors des 8 dernières années et fut dissout en 2021.

Par cette motion, nous demandons au Gouvernement de mettre en place un plan d'action cantonal coordonnant les mesures existantes aux différents échelons publics et privés. Nous demandons également au Gouvernement de définir des mesures supplémentaires dans le cas où les mesures existantes ne s'avèrent pas suffisantes.

François Monin (PDC)

Co-signataires

- Bernard Studer (PDC)
- Magali Voillat (PDC)
- Serge Beuret (PDC)
- Boris Beuret (PDC)
- Olivier Goffinet (PDC)
- Gauthier Corbat (PDC)
- Bernard Varin (PDC)
- Anne Froidevaux (PDC)
- Stéphane Theurillat (PDC)
- Vincent Eschmann (PDC)
- Stéphane Babey (PDC)
- Florence Boesch (PDC)

- Amélie Brahier (PDC)
- Josiane Sudan (PDC)

Intervention déposée officiellement le 28 avril 2021

Documents annexés

- M1372.pdf

Parlement jurassien
Groupe parlementaire PDC-JDC

Motion

No 1372
.....

Plantes invasives : un plan d'action efficace pour coordonner les mesures

Les plantes invasives sont nombreuses et prolifèrent dans le canton du Jura. Le changement climatique favorise cette tendance, permettant à de nombreuses espèces de trouver, ici, un terreau favorable. Les échanges internationaux, l'achat de plantes exotiques sur internet et l'importation de matériel végétal accélère cette problématique.

Il existe deux types de plantes invasives. Les premières, appelées néophytes, regroupent l'ensemble des végétaux ornementaux introduits sous nos latitudes et qui se sont échappés dans les milieux naturels. Là, trouvant un terrain propice, les néophytes prolifèrent et bousculent l'équilibre de la biodiversité. Communément, lorsque le terme de plantes invasives est utilisé, il évoque la seconde catégorie. Cette dernière concerne les plantes autochtones. Elles profitent souvent de l'espace laissé libre et de conditions favorables à leur développement. Lorsque leur déploiement devient incontrôlable, ces plantes problématiques sont alors qualifiées d'invasives.

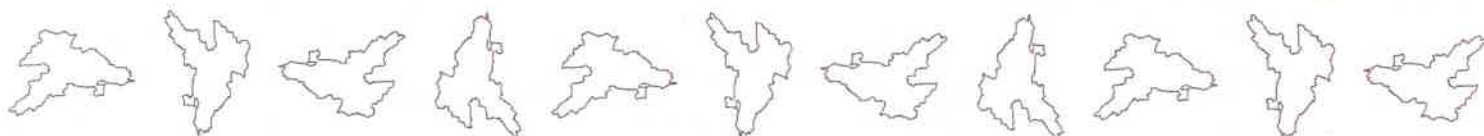
Les néophytes sont strictement réglementées et des bases légales existent pour les réguler. Selon la gestion des surfaces, les communes et le canton sont chargés de l'exécution des mesures aux bords des routes, des voies ferroviaires, des rivières et en forêt. Souvent, et par faute de connaissance, les communes n'appliquent pas les moyens de lutte en vigueur. En ce qui concerne les plantes invasives, aucune base légale ne permet aujourd'hui de les réguler. La problématique est autant environnementale qu'agricole et est en augmentation avec le changement climatique. Finalement, et à titre d'exemple, le Jura disposait d'un groupe « Néobiontes invasifs ». Ce dernier ne s'est réuni qu'à une seule reprise lors des 8 dernières années et fut dissout en 2021.

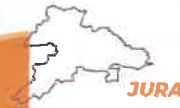
Par cette motion, nous demandons au Gouvernement de mettre en place un plan d'action cantonal coordonnant les mesures existantes aux différents échelons publics et privés. Nous demandons également au Gouvernement de définir des mesures supplémentaires dans le cas où les mesures existantes ne s'avèrent pas suffisantes.

Delémont, le 28 avril 2021

Nom de l'auteur

François Monin



Amelin
Ariane Braher
Bernard Braher

V. Eschmann
Vincent Eschmann

Stéphane Thevillat
Stéphane Thevillat

Boris Beuret
BORIS BEURET

Oliver Goffinet
GALTIER CORSAT

J. Surl
Josiane Surl

Florence Boesch
Florence Boesch

Magali Voillet
Magali Voillet

Stéphane Babey
Stéphane Babey

Benoît Lerger
Benoît Lerger

Bernard Stider
Bernard Stider

Anne Friderault
Anne Friderault

